Image not found or type unknown

PREVOYANCE GROUPE et fraude

Par **MICHELVILLEURBANNE**, le **19/09/2011** à **08:35**

Bonjour,
Un employeur inscrit depuis 2003 la totalité des indemnités prévoyance dues aux salariés en NON IMPOSABLE alors que 50% doivent etre dans le brut imposable. De plus, il prélève au salarié 0,41% (au lieu de 0,40%) de cotisation mensuelle sur la totalité du brut imposable. Ce meme employeur déclare comme salaire à la Prévoyance le salaire conventionnel + le % d'ancienneté !!!
Economie pour tout le monde bien entendu.
Il existe une commission technique paritaire qui est supposée vérifier la bonne exécution de ce type de contrat (Convention Collective entreprises prévention et sécurité).
L'employeur, la prévoyance, les élus, l'inspection du travail ne me répondent pas depuis plusieurs années.
Connaissez-vous les coordonnées de cette commission ou pouvez_vous m'indiquer à quel organisme (au plus haut de l'échelle) je puis m'adresser ?
Avec mes remerciements.

Par **P.M.**, le **19/09/2011** à **20:05**

Bonjour,
Vous avez déjà porté l'affaire en Justice et j'ai déjà tenté de vous répondre dans ce sujet

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés